



CENTRALE DU BUGEY

**INTERVENTION SUR
UNE TUYAUTERIE DU
CIRCUIT PRIMAIRE DE
BUGEY 3**

Commission Locale d'Information



Ce document est la propriété exclusive d'EDF et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.

RAPPEL DES FAITS

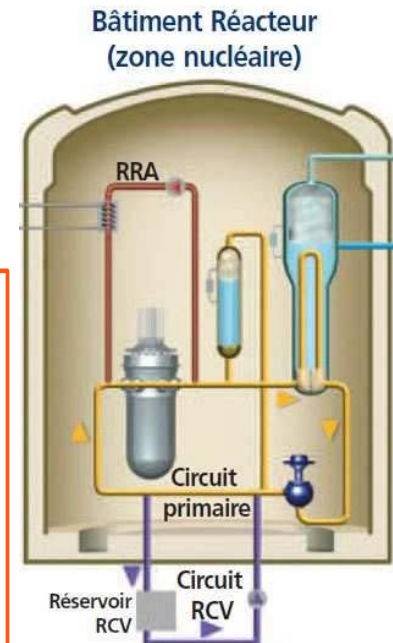
- ▶ Courant novembre 2016, une inétanchéité a été détectée sur une tuyauterie du circuit primaire, dans le bâtiment réacteur de l'unité de production n° 3
- ▶ Le débit d'écoulement était stabilisé autour de 130 – 140 l/h
 - ▶ **Valeur très inférieure à la réglementation (230 l/h)**
- ▶ L'écoulement a provoqué une hausse du taux d'humidité du local où est situé le tronçon de tuyauterie, et a rendu indisponible un détecteur incendie

LOCALISATION DE L'INÉTANCHÉITÉ

- ▶ L'inétanchéité était localisée sur deux vannes du même tronçon du circuit de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire (RCV) :
- ▶ Une vanne sur le circuit de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire (RCV)
- ▶ Une vanne sur le circuit de purge du circuit primaire (RPE)

Aucun impact sur la sûreté ni sur l'environnement

- ▶ Il n'y a eu aucun impact sur la sûreté de l'installation
- ▶ Il n'y a eu aucun rejet dans l'environnement
 - ▶ l'intégralité de l'écoulement est collectée dans puisards situés dans le fond du bâtiment réacteur
 - ▶ l'eau collectée est ensuite traitée



L'INTERVENTION

Début décembre 2016, une intervention sur la tuyauterie a été décidée par EDF pour parer à une potentielle évolution du débit d'écoulement

- ◆ EDF a analysé les domaines de fonctionnement du réacteur dans lesquels l'intervention pouvait être réalisée avec le moins de risques
 - ◆ Le domaine d'intervention retenu rendait indisponibles certaines fonctions et nécessitait la mise en place de mesures compensatoires
 - ◆ EDF a déposé un dossier d'intervention à l'ASN qui a saisi l'IRSN
 - ◆ Après avis de l'IRSN, l'ASN a validé le dossier d'intervention sous réserve de l'intégration de ses remarques
-
- ◆ **9-10 décembre 2016** : le réacteur a été arrêté pour le remplacement du tronçon de tuyauterie et du détecteur incendie
 - ◆ **17 décembre** : après plusieurs essais et contrôles sur la tuyauterie remplacée pour s'assurer de la qualité de l'intervention et de la fiabilité du matériel, le réacteur n° 3 de Bugey a redémarré en toute sûreté

CHRONOLOGIE

Novembre 2016

Détection de l'inétanchéité sur la tuyauterie du circuit primaire de l'unité de production n° 3

9 décembre

IRSN rend à l'ASN un avis positif sur l'intervention. L'ASN autorise l'opération

9-10 décembre 2016

Mise en arrêt pour intervention du réacteur n° 3

17 décembre 2016

Redémarrage en toute sûreté du réacteur n° 3 après une série de contrôles et d'essais sur la tuyauterie remplacée



5 décembre 2016

Demande EDF auprès de l'ASN pour déroger aux STE et intervenir en API sur le réacteur

Saisine ASN de l'IRSN pour avis technique sur la proposition d'intervention d'EDF

COMMUNICATION SUR L'INTERVENTION

Le débit d'écoulement était largement inférieur à la limite réglementaire (130/140 l/h contre 230 l/h)

- ◆ Pas de caractère déclaratif
- ◆ Pas d'impact sur la sûreté
- ◆ Pas d'impact sur l'environnement : les effluents sont collectés et traités
- ◆ Néanmoins, la centrale a communiqué avant et après mise en arrêt pour intervention du réacteur n° 3
 - ◆ Site internet, numéro vert, communication à froid dans la lettre d'information externe

MISE À L'ARRÊT DE L'UNITÉ DE PRODUCTION N° 3

Publié le 10/12/2016

Dans la nuit de vendredi 9 au samedi 10 décembre 2016, les équipes de la centrale du Bugey ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°3. Cet arrêt de courte durée doit permettre aux équipes de remplacer un détecteur de fumée et de réaliser une intervention sur une tuyauterie située en partie nucléaire de l'installation. Cette tuyauterie est utilisée pour vidanger le circuit primaire lors des arrêts pour maintenance.

A l'issue de cette intervention, les équipes procéderont en toute sûreté aux opérations de redémarrage de l'unité.



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Ce document est la propriété exclusive d'EDF et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.